



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Devenir des écoles rurales dans le Gers

Question orale n° 223

Texte de la question

M. David Taupiac interroge Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'avenir des écoles rurales dans le Gers dans la perspective annoncée d'une baisse de 1 000 élèves sur les trois prochaines années. Partout dans la ruralité, les annonces de fermetures pleuvent au point d'en émouvoir l'Association des maires ruraux de France. Le Gers n'est pas épargné avec, à la rentrée, 288 élèves en moins dans le 1er degré. De nombreuses fermetures de classes sont annoncées sans réelle concertation pour la rentrée 2025 : Condom, Le Houga, Barcelonne du Gers, Montfort, Montesquiou. Sans parler des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), plus subis que souhaités : Terraube, Saint-Germe, Sainte-Marie, Cologne. Les impacts de ces fermetures sont connus sur la qualité de l'enseignement et le bien-être des élèves : elles aboutissent à une augmentation des effectifs par classe, un temps réduit consacré aux élèves en difficulté et un allongement de temps de déplacement domicile-école. Le maintien de ces classes est également un enjeu vital pour le développement local. Certains de ces villages bénéficient de labels importants tel que « Petites villes de demain » et « Bourg centre Occitanie » obtenus grâce au travail des élus pour améliorer la qualité de vie et les infrastructures de leurs communes. Les fermetures de classes ont des conséquences directes en matière d'aménagement du territoire et d'attractivité pour ces communes qui ont consenti, pour nombre d'entre elles, à des investissements en faveur de leurs écoles. Dans les zones rurales, l'école est souvent le seul service public encore accessible. L'école rurale ne peut plus être la variable d'ajustement de politiques éducatives hors sol face aux questions d'attractivité des territoires. C'est pourquoi il lui demande la mise en place d'un moratoire des fermetures en zone rurale et en particulier dans le Gers, dans l'attente de la mise en place des Observatoires des dynamiques rurales chargés de réunir dansen, préfets et maires autour d'une vision prospective et triennale des mesures de la carte scolaire, tel qu'annoncée dans le plan France ruralités de juin 2023.

Données clés

Auteur : [M. David Taupiac](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 223

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)